**DOSSIER DE CANDIDATURE**

 **Membre du Comité de Coordination régionale en Santé Sexuelle (CoReSS) Corse**

**Mars 2025**

Par décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049880488#:~:text=Objet%20%3A%20modalit%C3%A9s%20de%20coordination%20de,virus%20de%20l'immunod%C3%A9ficience%20humaine>. ), le Ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité a créé les comités de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) et prévoit les modalités relatives à leur compétence territoriale, leur fonctionnement. Ce comité a pour objectif, selon l’article D. 3121-35 du Code la santé publique, l’appui aux politiques régionales de santé sexuelle, définies dans une approche globale et positive, incluant notamment la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles dont le virus de l’immunodéficience humaine, des violences sexuelles, des troubles de la sexualité et l’accès à la contraception ainsi que les parcours de santé correspondants.

Les CoReSS entreront officiellement en vigueur, en lieu et place des COREVIH, au 15 mars 2025.

Dans ce cadre, l’ARS Corse lance un appel à candidatures relatif à la désignation des membres des collèges composant le futur CoReSS Corse.

Le territoire d’intervention du CoReSS Corse est la région Corse et ses deux départements. Le CoReSS Corse aura pour mission de :

* Coordonner, sur son territoire, les acteurs œuvrant dans les domaines de la promotion, de la prévention, du dépistage et de la prise en charge de la santé sexuelle.
* Contribuer à la qualité des actions de formation en santé sexuelle et de promotion de la santé sexuelle.
* Veiller à la qualité et à l’harmonisation des pratiques des acteurs en charge des parcours en santé sexuelle.
* Coordonner, sur son territoire, le recueil des données régionales utiles au pilotage et à l’évaluation des politiques territoriales en matière de santé sexuelle, dont celles issues du signalement mentionné à l’article R. 3113-1 du Code de la santé publique en lien avec les cellules d’intervention en région mentionnées à l’article L. 1413-2 du Code de la santé publique. Le comité s’assure de la qualité et de l’exhaustivité de ces données et participe à leur analyse.
* Concourir, par son expertise et son animation, à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques dans le domaine de la santé sexuelle.

L’élargissement des missions des CoReSS à la santé sexuelle en général et à la lutte contre les violences sexuelles offre à l’ARS Corse l’opportunité de mobiliser un cercle plus large d’acteur au sein de cette nouvelle instance.

Les candidatures sont ouvertes à tous volontaires souhaitant apporter de nouvelles compétences en lien avec les missions du CoReSS Corse.

Les membres devront justifier de compétences ou d’une expérience avérée dans le champ de la santé sexuelle ou auprès des publics ciblés par la stratégie nationale santé sexuelle.

La désignation des membres se fera au sein des 4 collèges suivants :

• Collège n°1 : Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé ;

• Collège n°2 : Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé ;

• Collège n°3 : Représentants des malades et des usagers du système de santé ;

• Collège n°4 : Personnalités qualifiées en santé sexuelle.

Les candidatures seront ouvertes du 11 mars 2025 au 11 avril 2025 à minuit et elles seront examinés au regard des enjeux d’équilibre entre les territoires, les métiers, les domaines de compétence. Une fois votre candidature validée, vous serez invités à élire, lors de l’assemblée d’installation, le Bureau du CoReSS Corse, ainsi que la présidence et la vice-présidence.

Pour faire acte de candidature, merci de renvoyer le formulaire ci-joint dûment renseigné avant le 11 avril 2025 à minuit à l’adresse suivante : ARS-CORSE-CORESS@ars.sante.fr

**Le nombre limité de sièges à pourvoir, et la nécessité d’assurer une représentation équilibrée des champs d’actions, des territoires et des fonctions, risquent que des candidatures puissent ne pas être retenues. Les personnes concernées seront régulièrement informées des activités des CoReSS, et la mobilisation de leurs expertises sera recherchée (groupes de travail, formations, évènements…).**

Pour tout renseignement concernant votre demande, contacter les référents du dossier suivants :

* Frédéric GUILLEMET (Chargé de programmes) : frederic.guillemet@ars.sante.fr
* Dr Jean-Louis WYART (Directeur de la Santé Publique) : jean-louis.wyart@ars.sante.fr

**FORMULAIRE D’APPEL à CANDIDATURE**

1. **Candidat**

**NOM :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Prénom :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Téléphone :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse électronique principale :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse électronique secondaire *(facultatif)* :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Fonction :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom de la structure :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Ville et code postal :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Expérience(s) sur le champ de la santé sexuelle :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Motivation(s) du candidat pour être membre du CORESS :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Avez-vous une déclaration d’intérêt à signaler : ☐ Oui ☐ Non**

1. **Type de candidature**

☐ Ancien membre du COREVIH PACA OUEST Corse

☐ Nouvelle candidature

1. **Statut**

**Vous candidatez pour être :**

☐ Titulaire

☐ Suppléant

*NB : Les deux options peuvent être cochées*

1. **Choix du collègue**

**☐ Collège n°1 :** Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé

**☐ Collège n°2 :** Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé

**☐ Collège n°3 :** Représentants des malades et des usagers du système de santé

**☐ Collège n°4 :** Personnalités qualifiées en santé sexuelle

**Si vous n’êtes retenu pour le collège de votre choix, êtes-vous intéressez pour faire partie du collège n°4 :** **☐ Oui ☐ Non**

1. **Engagements**

☐ J’ai bien pris connaissance des « informations relatives à l’appel à candidature du CoReSS ».

☐ Vous avez l’accord de votre structure pour candidater

**Formulaire de candidature à envoyer sur la boîte mail suivante au plus tard le 11 avril 2025 à minuit :** ARS-CORSE-CORESS@ars.sante.fr

L’ARS Corse réalise des traitements à des fins d’information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à l’utilisation de vos données, en exerçant votre demande auprès de : ARS-CORSE-COMMUNICATION@ars.sante.fr, en joignant à votre demande un justificatif d’identité.